

Jérôme RIVIÈRE

Député des Alpes-Maritimes
Membre de la Commission de la Défense
et des Forces Armées

Monsieur Jean Claude COQUET
Président de la Commission particulière du
Débat Public
Du projet de contournement routier de Nice
9 avenue Henri Matisse
06200 NICE

Nice, le 24 février 2006

JR/PN/ML

Référence à rappeler obligatoirement

Monsieur le Président,

Le contournement autoroutier de Nice est un enjeu important pour l'avenir et le développement de notre ville et plus largement de notre département.

Le débat public mis en place doit être l'occasion réussie de proposer des réponses circonstanciées à nos concitoyens. Il est aussi une opportunité d'expression de tous. Je veux dores et déjà vous remercier pour la qualité de son organisation.

Pour ma part, député, élu dans une circonscription niçoise, je devais prendre le temps de la réflexion pour m'exprimer. Ce moment est désormais venu.

Après avoir pris connaissance des multiples propositions possibles, pesé les arguments économiques financiers ou politiques des uns et des autres, je crois qu'il est indispensable de favoriser la solution de contournement longue de Bréguières à Nice-Est à travers la technopole de Sophia Antipolis.

Elu de la Nation, je suis bien sûr comptable des finances publiques et je mesure bien le coût important de cette proposition. Mais il appartient aux décideurs publics de proposer une solution inscrite dans la durée, et non une série d'aménagements toujours insuffisants, toujours à compléter.

Plusieurs innovations doivent permettre de financer cet ambitieux tracé.

D'abord ces travaux peuvent être réalisés par étapes. La priorité me semble-t-il est l'Est de Nice. Il n'en demeure pas moins qu'il faut dès maintenant prévoir les réserves financières pour l'axe Ouest aussi.

Ensuite, la Chambre de Commerce et d'Industrie nous a fait part d'une suggestion intéressante à laquelle je souscris. A savoir que l'Etat découpe la concession actuelle d'ESCOTA pour que nous obtenions une concession «Alpes Maritimes» permettant de moduler intelligemment les tarifs des deux voies autoroutières qui contournent Nice, afin que le nouveau tracé capte le trafic poids lourds de transit.

./....

Ce redécoupage de concession me semble d'autant plus intéressant qu'il permettra de réinvestir les très fortes recettes de péages réalisées dans les Alpes Maritimes sur le réseau autoroutier du département et non sur le développement d'axes autoroutiers plus lointains, comme c'est le cas aujourd'hui.

La solidarité en matière de réseau autoroutier ne fonctionne pas en faveur de notre département avec la concession actuelle !

Enfin, si la gratuité du contournement de Nice, n'est évidemment pas possible à court ou moyen terme, un tel redécoupage de la concession permettrait de mettre en place une bonification très forte pour les abonnés locaux à l'année. Les niçois, et plus largement les azuréens, pourraient enfin bénéficier de tarifs de péage à très bas prix.

Ce montage qui me semble de nature à permettre de diminuer la participation financière des collectivités territoriales présente pour nous, habitants des Alpes Maritimes, les garanties d'un véritable développement durable et équitable.

Je reste, Monsieur le Président, à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur cette prise de position.

Dans l'attente,

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement à vos
Jerôme Rivière